

Département de la Saône-et-Loire

Communauté de Communes  
Sud Côte Chalonnaise

Bissy-sur-Fley

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

Elaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 18 février 2015  
Délibération complémentaire adoptée le 15 mars 2017 portant sur l'extension du périmètre  
d'élaboration du PLUI suite à l'intégration de nouvelles communes

Règlement - Partie graphique  
Plan de zonage - Zooms sur le bourg et les hameaux

Communauté de Communes  
Sud Côte  
Chalonnaise

Vu la délibération  
N°2022-11-08 approuvant  
le PLUI le 18 novembre  
2022,  
Monsieur Antoine  
RASCIAL, Président de la  
c.c.s.c.c.

URBICAND

Soberco  
environnement

C'G'B'G

Zoom au 1:1 500

ZONAGE

Ua : Zone urbaine comprenant les secteurs centraux et bourgs anciens

Uj : Secteur urbain de jardin

1AU : Zone à urbaniser destinée à l'extension et au renouvellement urbain et dédiée aux secteurs à vocation résidentielle et mixte

A : Zone agricole générale dédiée à l'exercice de l'activité agricole

Av : Zone dédiée à la préservation des coteaux viticoles les plus sensibles sur les plans agricole et paysager

N : Zone générale dédiée à la préservation, la mise en valeur et à l'exploitation possible des milieux naturels

Ne : Secteur dédié aux équipements publics

Np : Zone interdite à l'urbanisation afin de préserver les intérêts paysagers et écologiques des espaces naturels

PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL (ART. L151-23 DU CODE DE L'URBANISME)

Hales à protéger et/ou à valoriser

Zone humide protégée

PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI (ART. L151-19 DU CODE DE L'URBANISME)

Patrimoine bâti à protéger et/ou à valoriser

Ensemble patrimonial remarquable à protéger et/ou à valoriser

INDICATIONS DIVERSES

Espace boisé classé (Art. L113-1 du Code de l'Urbanisme)

CONTEXTE

Limite communale

Bâtiment du cadastre

Parcelle cadastrale

Cimetière

Hydrographie

050100150200 m

Sources : Données cadastrales DGFIP 2022-04 / SOBERCO ENVIRONNEMENT / URBICAND

N